

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 26 JUIN 2021

L'an 2021, le 26 juin à 16 h, les membres de l'I.R.S.E. se sont réunis par zoom, en Assemblée Générale, sur convocation régulièrement publiée sur le site Internet de l'Association.

L'Assemblée est présidée par Madame Eléonore Stern, Présidente de l'Association.

Les membres présents sont invités à s'identifier en déclarant leurs identités, qui sont reportées par la Présidente sur une feuille de présence.

Monsieur André Stern, présent aux côtés de la Présidente, est désigné en qualité de scrutateur.

La Présidente remercie les membres présents, quarante-deux selon la feuille de présence, et regrette que les conditions sanitaires actuelles n'aient pas permis, cette année encore, de réunir en présentiel cette Assemblée.

Elle rappelle que la présente assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport moral par Monsieur Arno Stern, fondateur de l'association
- Rapport financier, par la Présidente
- Présentation des locaux terminés de l'I.R.S.E.
- Approbation des comptes de l'exercice 2020
- Affectation du résultat
- Questions diverses.

Puis elle demande à Monsieur Arno Stern, fondateur de l'association, de présenter le rapport moral de l'association pour l'année 2020.

Monsieur Stern regrette que la situation sanitaire Covid 19 n'ait pas permis aux membres de l'association d'y avoir une activité plus importante au cours de l'année écoulée, alors même que les recherches dans le domaine des neurosciences se sont développées dans plusieurs de ses branches.

Il est admis aujourd'hui que comprendre les mécanismes du cerveau nécessite une forte pluridisciplinarité, mais alors que des centres de neurosciences pensent à réunir des biologistes, des psychologues, des physiciens, des informaticiens, des data scientists, des experts en intelligence artificielle, ils ne pensent pas toujours à l'apport de la sémiologie de l'expression, même si la notoriété de l'I.R.S.E. lui a permis des contacts fructueux avec des Docteurs et Professeurs de la Fédération Européenne de Neurosciences (FENS) et de l'Organisation de Recherche sur le Cerveau (IBRO). Il encourage les membres de l'association qui seraient intéressés à lui demander son éventuel parrainage pour entrer directement en relation avec ces organismes.

Cette pause dans l'activité extérieure de l'I.R.S.E. a toutefois eu le mérite de donner à Monsieur Stern la possibilité d'achever le classement de toutes les archives de l'association, et notamment des nombreuses thèses universitaires, tant en français qu'en italien, en allemand, et en anglais.

Il a également pu consulter les quelques 500 000 à 600 000 dessins recueillis dans les différentes parties du monde, soigneusement conservés, et les regarder avec un œil nouveau, lui permettant d'enrichir ses observations et réflexions sur la Formulation et les traces primaires.

Après ce rapport moral, la Présidente montre par caméra les aménagements déjà effectués dans les locaux de l'Association, espérant que la prochaine assemblée générale pourra y être réunie.

Elle donne ensuite lecture des comptes de l'année 2020, qui font apparaître un total de cotisations encaissées de 158 394 €, des produits financiers de 4 891 €, des produits exceptionnels de 30 000 €, et un excédent de trésorerie 135 108,87 €, les charges principales étant des loyers pour 21 600 €, et des honoraires exceptionnels de protection des noms de l'I.R.S.E., tant en Europe qu'aux Etats-Unis, aucun salaire n'étant versé, ni à des membres de l'association, ni à du personnel extérieur.

Elle donne ensuite la parole aux membres souhaitant intervenir, et il est répondu à chaque question posée.

Puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver le rapport moral qui lui a été présenté au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été établis.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de porter en réserves l'excédent de trésorerie dégagé au cours de l'année 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aucun mandat d'administrateur n'a pris fin, et qu'aucun membre n'a demandé à être nommé à cette fonction.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par la Présidente et un administrateur.

Le scrutateur

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large 'A' and a long horizontal stroke.

André Stern

La Présidente

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Eléonore Stern